

# ARNAVILLE

## ECHO du RUDEMONT

Rédaction Mairie d'Arnaville

### Bulletin Municipal

# N° 192

DECEMBRE 2020



Place de l'Eglise (carte ancienne)



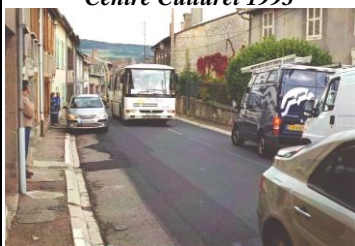
Place de l'Eglise 2009



Presbytère avant 1990



Centre Culturel 1993



Traverse village avant 2009



Traverse village actuelle  
voitures sur la chaussée,  
piétons à l'abri sur les trottoirs

### SOMMAIRE :



### POSE DE NOUVEAUX PANNEAUX ET ARRETES DU MAIRE



### TRAVAUX

Tous les travaux

- de remplacement ou de peinture sur les huisseries : porte d'entrée, porte de garage, fenêtres, volets, clôture...
- de réfection de façade,
- de pose de climatiseurs

sont soumis à autorisation et le coloris est à choisir dans le nuancier du CAUE.

*Formulaire à retirer en mairie ou à imprimer sur le site de la commune.*

- ✓ FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE  
Du 23.12.2020 au 04.01.2021.  
Les élus restent joignables par mail. Merci d'anticiper vos demandes.
- ✓ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE
- ✓ DEPOTS SAUVAGES
- ✓ OBTURATION DES POMPES DE LA STATION D'EPURATION
- ✓ NOËL SE PREPARE
- ✓ AIDE AU DEPLACEMENT
- ✓ ETAT CIVIL :  
*Il ne nous est plus possible d'annoncer les événements d'Etat Civil sans autorisation des intéressés.  
Merci de nous faire connaître vos désirs pour pouvoir faire paraître ces informations.*
- ✓ RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE
- ✓ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021

Site internet de la commune d'Arnaville : <http://www.arnaville.mairie54.fr>

Le Site se construit petit à petit et vous pouvez y trouver de nombreuses informations

Adresse internet de la Mairie : [mairiearn@numericable.fr](mailto:mairiearn@numericable.fr)

Téléphone : 03.83.82.62.78

Site de l'Ecole Communale : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-pam/arnaville/>

## **POSE DE NOUVEAUX PANNEAUX ET ARRETES DU MAIRIE**

*Différents panneaux ont été posés dans les rues du village. Les arrêtés du Maire s'y afférents ont été rédigés. La gendarmerie en sera informée et verbalisera les contrevenants.*

**CIMETIERE** : → implantation d'une « place handicapé »

**RUE du MAD** : → Limitation de la vitesse à 20 Km/h / Interdiction de stationner dans la rue.

**RUE DU CHAUFFOUR** : → Stationnement interdit pour permettre un demi-tour devant la façade arrière du 99 grande rue ( face au 97 rue du Chauffour).

**RUES des JUIFS, de FLAVIGNY, RUE DE LA CHAPELLE, PLACE DES FETES, RUE DU PALLON**

→ Limitation de la vitesse à 20 Km/h

**STATIONNEMENT LIMITE EN DUREE 10 MN** → A proximité de l'école, de la mairie (les inscriptions au sol seront modifiées lorsque les conditions météo le permettront).

**IMPASSES** → Afin d'éviter l'engagement de véhicules dans différentes voies sans issue, les impasses sont signalées : Chemin de la Chapelle, Rue de la Halle, Rue du Chauffour, Rue de l'Ancienne Douane.

**PLAQUES DE RUES** → Certaines plaques faisant défaut ou ayant disparu, une remise en place a été programmée.

**LIMITATION D'USAGE SUR PARKINGS**

→ Les différents parkings du village sont interdits aux véhicules de transport de marchandises.

## **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**



La commémoration du 11 novembre 1918 a eu lieu en comité restreint au monument des Alliés situé au cimetière. Etaient présents : Porte-Drapeaux, représentants des Anciens Combattants, des Sapeurs-Pompiers, des Elus Municipaux.

Pour l'occasion, Victor BESNARD, avait confectionné des cocardes qu'il a remises aux personnes présentes. Un bel hommage de ce jeune élève de CM1 aux disparus de « la Grande Guerre ».

Avec son frère Sacha, ils représentaient les élèves de l'école primaire empêchés d'assister à la manifestation suite à l'arrêté préfectoral lié à la COVID19.

## **DEPOTS DE DECHETS**



De nombreux habitants de la commune sont horrifiés de voir tous les déchets qui sont abandonnés sur le territoire.

D'autres citoyens, d'ici ou d'ailleurs, ne sont pas gênés de déposer qui un bac de déconnection de fosse septique, qui un vieux chauffe-eau et l'emballage du nouveau, ou bien d'autres déchets de toutes sortes. Il ne se passe pas une semaine sans que les ouvriers communaux ne soient sollicités pour débarrasser aux abords des bennes à verre ou des chemins municipaux.

Des déchèteries sont à disposition des habitants pour tous ces rebuts. Toute personne identifiée pour ces actes interdits sera verbalisée par la brigade verte de la communauté de communes.



## **OBTURATION DES POMPES DE LA STATION D'EPURATION**

Comme déjà signalé à de nombreuses reprises, les lingettes et tampons périodiques ne doivent pas être éliminés dans les toilettes. Amenés par le réseau d'égout, ils arrivent dans les pompes et les empêchent de fonctionner correctement jusqu'à griller le moteur. Le changement de ces éléments a un coût assez important et il est répercuté sur le budget assainissement. Si ce budget vient à augmenter, cette augmentation sera, bien évidemment, répercutée sur votre facture d'assainissement.

## NOEL SE PREPARE



Dans cette période un peu maussade, il était nécessaire, encore plus que les autres années, d'égayer le village.

C'est ce que se sont appliqués à faire Marie Claude et Aurélie, conseillères municipales, ainsi que Remy et Pascal, ouvriers communaux.

La traditionnelle crèche a été mise en place avec son sapin paré et les carrefours ont été décorés tout comme l'école, la place de la mairie et le centre culturel.

## La Municipalité Vous Souhaite De Bonnes et Belles Fêtes de Fin D'Année

## AIDE AU DEPLACEMENT

Pour les habitants de Mad et Moselle en lien avec la Fédération Familles Rurales.

Pour contacter la Fédération ; inscription au moins une semaine avant le premier déplacement :

Nicolas WEBER tel : 03.87.65.01.54 ; mail : mobilite-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org

### COMMENT PUIS-JE EN BENEFICIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié d'une structure d'insertion ou orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 100 € par mois et par adulte et 550 € par personne à charge  
**Tarifs : 0,16 € par kilomètre effectué ;**
- Vous disposez de ressources limitées : entre 1 101 et 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge  
**Tarifs : 0,32 € par kilomètre effectué ;**
- Vous cotisez à une adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

### DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

•  
Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

•  
Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

### COMMENT ÇA MARCHE ?

•  
Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

•  
Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de **0,40 €**, non imposable, vous sera versé.

Ceci ne remplace pas, mais vient en complément du TEDI'BUS déjà bien connu de certains d'entre vous.

Tedi'bus est un service de transport collectif à la demande qui s'effectue uniquement sur réservation selon des circuits et horaires prédéfinis.

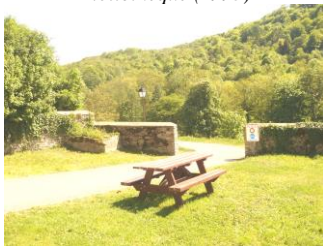
Tarifs : aller simple 2 € - 1 aller / retour 3 € valable sur une journée (réservation préalable la veille avant 16h au 03.83.81.91.69.)

Le règlement et les fiches horaires sont téléchargeables sur : [www.cc-madetmoselle.fr](http://www.cc-madetmoselle.fr)

[De nouvelles lignes sont en cours de création pour couvrir l'ensemble du territoire courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.](#)



Bibliothèque (1993)



Chemin Piétonnier (2002)



Parking de la Vème Division( 2002)



Aménagement carrefour Rue de Gorze (2005)



Création de 3 logements 98bis Grande Rue (2004)



Station d'épuration (2007)



Mise en place de la table de ping pong (2009)  
aire de jeux et terrain de basket (2013/2014)

## ETAT CIVIL

Depuis notre dernier bulletin et suivant information des mairies ayant enregistré les actes ou selon information des familles.

### DECES : nos sincères condoléances

- Monsieur Jacques VOIRIN est décédé le 28 novembre 2020 à l'âge de 91 ans. Il était domicilié 26 rue de Gorze chez son gendre André et sa fille Vivianne PEVILLER.

## RECENSEMENT MILITAIRE / PARCOURS DE CITOYENNETE

Tout citoyen ou citoyenne âgé(e) de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile **dans le mois qui suit son anniversaire.**

Une attestation de recensement, à **conserver précieusement**, lui sera remise.

**Pour l'année 2021** il s'agit de : ANTOINE Isaline, BRAHIMI Yanis, GOUSSOT Florian, MAUJEAN Yoann, NEY Théo, TESCHER Solène.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (à compléter)

Année 2021	Animations	Organisateur
16 mai	Brocante	Association des fêtes
20 juin	Marche Gourmande	Association des fêtes
27 juin	Elections Régionale et Départementales (à confirmer)	
17/18 Juillet	Fête Patronale	Association des fêtes
Octobre	Bourse aux plantes	Association des fêtes
Octobre	Repas des Anciens	CCAS
	Exposition	Association des fêtes
28 novembre	Marché de Noël	Association des fêtes
4 décembre	St Nicolas	Amicale Sapeurs-Pompiers
11 décembre	Ste Barbe	Amicale Sapeurs-Pompiers

Nous espérons que les manifestations reprendront de façon régulière en 2021.

Nous ne pouvons donner des dates définitives, le calendrier sera revu au fil du temps.

## SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune se construit et s'étoffe petit à petit. De nouvelles photographies, d'anciens numéros à thème de l'Echo du Rudemont, un petit peu d'histoire, des réglementations, des tarifs communaux... nous essayons de faire monter ce site en puissance. Si vous possédez des photos anciennes, des articles... vous pouvez nous les faire parvenir afin de les partager avec tous les habitants ou amis d'Arnaville.



réhabilitation  
école communale (2011) et  
périscolaire (2015)

### En cours:

Préparation chantier  
Nouvelle Mairie :  
Appel d'Offre.

Extension cimetière.

